

Communiqué

Paris, le 9 décembre 2013

**AUGMENTATION DE LA CSPE POUR LES INDUSTRIES ELECTRO-INTENSIVES :  
ENCORE UN MAUVAIS COUP POUR LA COMPETITIVITE INDUSTRIELLE FRANÇAISE !  
QUE VEUT REELLEMENT LA MAJORITE ?**

Dans le cadre du projet de loi de finances rectificative pour 2013, l'Assemblée nationale a adopté, malgré l'opposition du Gouvernement, un amendement<sup>i</sup> de la commission des finances dont la conséquence immédiate, dès 2014, est d'augmenter de 22% la CSPE de nombreux sites industriels fortement consommateurs d'énergie, souvent déjà en situation difficile. Au-delà de 2014, l'évolution de la CSPE étant imprévisible mais toujours à la hausse, cette mesure aggravera l'imprévisibilité de la politique énergétique et l'instabilité fiscale qui pénalisent les industries françaises.

Depuis plusieurs années, l'UNIDEN alerte les pouvoirs publics sur la perte de compétitivité énergétique du site France, non seulement à l'échelon mondial, mais aussi par rapport à nos partenaires européens comme l'Allemagne : en 2014, les industriels électro-intensifs allemands accéderont, grâce à un certain nombre de dispositifs en faveur de leur compétitivité, à une électricité jusqu'à 30% moins chère que leurs homologues français. Des dispositifs analogues existent dans tous les pays du monde souhaitant développer l'industrie électro-intensive.

Or, les usines électro-intensives représentent 50 000 emplois directs et 100 à 120 000 emplois indirects en France. Situées en amont de filières fortement intégrées, elles sont vitales pour de nombreux autres emplois industriels et de services aux industries. Le rapport Gallois avait d'ailleurs souligné la dimension stratégique, pour cette industrie, de la politique énergétique.

Sur la base de ce constat partagé, le Gouvernement prépare depuis plusieurs mois un train de mesures de nature à rétablir une certaine attractivité énergétique de la France pour les électro-intensifs, annoncé à maintes reprises.

**L'adoption de cet amendement contredit donc tous les objectifs affichés. Alors que les mesures annoncées tardent à se concrétiser, malgré l'urgence, de tels signaux contraires ne peuvent qu'être interprétés défavorablement par les groupes industriels internationaux.**

**C'est pourquoi l'UNIDEN demande au Gouvernement et au Parlement de supprimer, lors de la suite de la procédure parlementaire, cette mesure sans doute adoptée par méconnaissance de ses conséquences, dans l'attente d'un plan global cohérent en faveur de la compétitivité des industries énergie-intensives et du futur projet de loi sur l'énergie.**

L'UNIDEN représente les industries consommatrices d'énergie présentes en France, pour lesquelles la maîtrise des coûts énergétiques constitue un facteur essentiel de compétitivité. Les 41 membres de l'UNIDEN représentent environ 70% de la consommation énergétique industrielle en France et sont présents dans l'agro-alimentaire, l'automobile, la chimie, les ciments et chaux, l'électronique, les métaux, le papier, le verre... Dans plusieurs de ces secteurs, la consommation électrique peut représenter entre 15 et 30% des coûts de production, voire beaucoup plus dans certains cas.

Contact : Fabrice Alexandre - 01 47 42 53 00 - [f.alexandre@cominst.com](mailto:f.alexandre@cominst.com)  
[www.uniden.fr](http://www.uniden.fr)

<sup>i</sup> Amendement n°94 à l'article 26 du projet de loi de finances rectificative pour 2013, indexant l'évolution du plafond de la CSPE sur l'évolution de la CSPE elle-même, et non plus de l'inflation.